



Entre 2010 et 2017, les effectifs des sociétés du CAC40 ont chuté de 20 %.

Dans le même laps de temps, les dividendes versés à leurs actionnaires ont augmenté de 44 % !

Quant aux impôts payés par ces sociétés, ils ont baissé de 6,4 %.

Qui déconne, Monsieur le Président ?

L'EDITO «Cadeaux» Macron

Les 10 millions d'euros, les «cadeaux» de Macron ne sont pas payés par les entreprises, ni par les plus riches qui conservent leur ISF. Les payeurs sont les contribuables, les usagers qui utilisent les services publics et la Sécurité sociale qui subit la baisse des cotisations sociales :

- Le budget 2019 de la **Sécurité sociale** a été voté en excédent de 100 millions d'euros, la nouvelle prévision est un trou de 2,5 milliards d'euros.

- La **branche retraite** devait être en excédent de 600 millions d'euros, il manquerait maintenant 700 millions (sans oublier le déficit du Fonds de solidarité vieillesse).

- La «réforme» des retraites devait se faire dans une période d'équilibre du système de retraites, «grâce» au quasi gel dispensions (0 % en 2018, puis 0,3 % ensuite pour une inflation de 1,6 %), c'est loupé, l'équilibre sera rompu.

Et Macron s'entête à ne pas rétablir l'ISF, à se priver de 4,5 milliards d'euros. Il tente une diversion avec une tranche supplémentaire pour faire payer un peu plus les très riches, mais seulement pour 0,5 milliard. Le compte n'y est pas, sans compter l'exit tax, la flat tax ...

Dégâts collatéraux

Sur les trois dernières années, nous perdons plus de 2 mois de pension !

Sur une même période de 3 ans, en tant qu'actif, aurions-nous accepté de ne pas être payés pendant 2 mois ?



Avec le prélèvement à la source, les arnaques explosent sur internet



Des escrocs se font passer pour l'administration fiscale française. Par téléphone ou e-mail, des contribuables reçoivent dans leur boîte mail des messages leur laissant croire qu'ils peuvent prétendre au remboursement d'un trop-perçu... Une somme que le contribuable ne peut prétendument recevoir qu'en cliquant sur un lien ou en rappelant un numéro de téléphone, ce qui n'est absolument pas la démarche réglementaire. Certains contribuables sont même contactés par téléphone par de faux fonctionnaires du fisc, prétendant vouloir expliquer la réforme aux contribuables.

Pour rappel : « L'administration fiscale ne procède à aucun remboursement par mail ni ne demande d'informations personnelles par téléphone. »

Il n'y a pas de petites économiesà réaliser sur le dos des retraités !

Un retraité perspicace et peut être plus sujet que moi aux fins de mois difficiles, me faisait remarquer qu'en 2019, le paiement des pensions a été reculé de un ou deux jours systématiquement. Un ou deux jours supplémentaires qui rapportent des intérêts aux banques et à l'Etat-payeur ?

Sentiment d'injustice très fort

Depuis la crise financière de 2008, le nombre de milliardaires dans le monde a presque doublé : ils étaient 1 125 en 2008 et 2 208 en 2018.

A l'inverse, la « richesse » de la moitié la plus pauvre de la population mondiale, soit tout de même 3,8 milliards de personnes, a chuté de 11%.

La santé toujours plus chère

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la « participation forfaitaire » des actes médicaux supérieurs à 120€ augmente de 6€, en passant de 18 à 24€. Les « compléments santé » estiment le coût de cette mesure à 40 millions d'euros par an.

Une mesure « injuste » qui va entraîner une hausse des cotisations. Les actes médicaux qui augmentent concernent des patients qui subissent déjà des actes lourds et des restes à charge « beaucoup plus importants » que la moyenne

Ailleurs dans le Monde.

VENEZUELA : Coup d'Etat avorté

Echec d'une tentative de soulèvement d'un petit groupe de membres de la Garde Nationale 22 Janvier 2019. Que la Révolution applique sa loi et qu'ils soient lourdement sanctionnés,

L'Assassinat de Salvador Allende au Chili, pour ne citer que lui, nous rappelle que les gérants criminels du capitalisme sont toujours prêt à jeter aux orties leur semblant de démocratie et à opter pour le crime afin de tenter de sauver coûte que coûte leurs privilèges toujours cités comme inviolables !
par Bolivar Infos NDLR



Handicap: Si vous êtes diagnostiqué après 60 ans, vos aides seront beaucoup plus faibles

Des règles différentes s'appliquent aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes.

Si le handicap survient **avant 60 ans**, la personne peut bénéficier – à vie – de la **prestation compensatoire du handicap** (PCH). **Dans le cas contraire**, elle sera éligible seulement à l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA), versée aux personnes âgées dépendantes.

Or les deux prestations sont de nature différente.

La PCH permet de financer l'aménagement du logement ou du véhicule, mais aussi une aide humaine à domicile, **théoriquement non plafonnée** : si une personne très lourdement handicapée doit être aidée 24 h/24, la prestation peut atteindre quelque 13 000 euros par mois. **L'APA** est **plafonnée** et varie de **672 à 1 737 euros par mois**, en fonction du degré de dépendance.

La future loi sur la dépendance, que le gouvernement a promise pour 2019, comprendra-t-elle une prestation autonomie universelle, couvrant l'ensemble des besoins de chacun, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui ? Rien n'est moins sûr !

Handicapés et seniors ont les mêmes besoins, il est insupportable qu'ils soient traités différemment.

Va-t-on encore nous opposer l'argument d'une réforme coûteuse ?

Déplacer le curseur de l'âge aurait cependant un coût : jusqu'à 504 millions d'euros par an si la limite était seulement déplacée de 60 à 75 ans. Un montant à comparer aux 7,7 milliards d'euros qu'ont coûtés en 2017 les deux prestations (5,8 milliards pour l'APA et 1,9 pour la PCH).

L'Argent existe, ils ne peuvent plus le cacher



Primo, la baisse de 10 km/h de la vitesse autorisée, passant de 90 à 80 km/h a généré un abaissement important de la consommation de carburant et donc de lourdes pertes financières pour l'état...Du coup, pour compenser cette perte, l'état avait décidé d'augmenter le prix des carburants en conséquence (sous prétexte d'écologie...).Mais vu qu'un récent mouvement revendicatif (dixit une chaîne télévisée !) est venu perturber cette mécanique bien huilée...l'Etat envisage donc de repasser à 90 km/h les limites de vitesse, histoire de récupérer l'argent perdu...

Argent perdu ? Pas pour tout le monde : des millions d'euros pour fabriquer et installer les panneaux...et maintenant les démonter. Mais c'est pour nous faire plaisir... (Dixit la chaîne télévisée concurrente et néanmoins semblable à la première!) Infos Dernières : Chacun fera comme il veut dans son département !



Mal des Transports ? Le Persil de la Mamé

... qui recommande le bouquet de persil que l'on noue autour du cou mais reste à trouver comment convaincre un gamin de ne pas l'enlever et pour les adultes, comment concilier fraîcheur et glamour. Et c'est Papé qui a trouvé ! Lui, il place trois branches de persil frais dans une feuille de mouchoir papier, -la plus fine possible qu'il obtient en la dédoublant et il place le tout sur la poitrine, sous la chemisette ou le polo, ou même coincé dans sa chaussette et

hop, le résultat est garanti !

En voilà qui n'ont pas le mal des Transports

Décidée en 2014 par Emmanuel Macron, du temps où il était ministre de l'économie, la privatisation de l'aéroport de Toulouse n'aura été qu'une suite interminable de scandales: pacte secret entre l'État et un groupe chinois sulfureux, plus détournement des réserves financières par les nouveaux actionnaires qui avaient racheté à l'État 49,9 % du capital de la société et qui envisagent maintenant de revendre leurs titres pour 500 millions €, soit une plus-value de 192 millions. L'opération de privatisation est accablant pour le chef de l'État, l'histoire s'apparentant à une opération de prédation sur un bien public.

Ça plane pour eux 🎵



L'ÉTAT DEVIENT MINORITAIRE AU CAPITAL DU GROUPE LA POSTE

« Nous sommes bien dans ce moment où la finance prend le contrôle d'un service public »

Si cette décision n'interviendra effectivement qu'à la fin 2019, le mandat pour prendre toutes décisions nécessaires afin d'acter ce désengagement de l'Etat, a été donné au président WAHL lors du Conseil d'administration du 13/11/2018

Extrait de la déclaration de élus CGT lors du CA du 13 Novembre 2018

Au-delà des aspects techniques de présentation que nous avons eu dans le cadre du conseil d'administration de ce jour, ce 13 novembre fera date car il signe la fin d'une décision issue de la révolution française. En 1791, la ferme (fermage ou délégation de service public) est supprimée et les postes sont exploitées directement par l'État. Ce n'est pas une anecdote mais bien un symbole, car même si l'Etat n'est pas forcément le garant de l'expression citoyenne, il est bien le niveau où l'intérêt général et la vision démocratique doivent décider de l'aménagement du territoire et de la cohérence nationale. Nous sommes bien dans ce moment où la finance, même si ses règles de gestion prédominent dans le schéma actuel, prend le contrôle d'un service public répondant aux enjeux sociétaux d'égalité de la communication. Nous avons à l'ordre du jour le désengagement de l'état du capital du groupe La Poste, service public ancré dans le quotidien des Français, au profit de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui deviendra l'actionnaire majoritaire. Par cette opération financière le groupe La Poste prendra le contrôle de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) au sein de la Banque postale. L'étape de la modification législative de la loi PACTE qui autorise à l'Etat de devenir minoritaire au capital du groupe La Poste a été votée le 9 octobre 2018. La communication des différents acteurs du capital, gouvernement, La Poste ou Caisse de Dépôts et Consignations, cherche à rassurer l'opinion en affirmant que La Poste restera 100% publique et continuera d'assurer ses missions de service public. Mais il est certain et les échanges au sein de ce conseil en témoignent, ce changement d'actionnaire majoritaire ne sera pas sans incidence sur l'unicité de La Poste, la complémentarité de ses activités, le devenir des personnels et ses orientations stratégiques.

ARME NUCLÉAIRE : un débat pour un référendum d'initiative partagée

Parce que ce sujet me tient à cœur et que la CGT est naturellement pour la Paix dans le monde et donc contre l'arme nucléaire. Je me permets de relayer la démarche du député PCF Jean Paul Lecoq co-rapporteur d'une mission sur l'arme nucléaire dans le monde et qui souhaite organiser un référendum d'initiative partagée pour que la France défende un démantèlement international.

Cette question est de plus en plus absente du débat public alors que 70 à 80% des français sont favorables au désarmement nucléaire. Plus inquiétant, alors que de nombreuses voix s'élèvent contre le nucléaire public, le silence sur le nucléaire militaire est inquiétant.

Faut savoir que la Loi de programmation militaire prévoit une forte augmentation du budget consacrée au nucléaire militaire. Soit 37 milliards d'euros jusqu'en 2025 ou pour avoir une idée plus concrète **14,5 millions d'euros par jour pendant 7 ans**. Ces milliards issus de nos impôts sont utilisés sans débat public et le secret défense est brandi pour éloigner tout citoyen et élu à s'y intéresser.

Aucune justification sérieuse ne peut venir étayer cette escalade mortifère. Plus grave, plusieurs pays sont en train d'avancer sur la miniaturisation de l'arme nucléaire afin de pouvoir l'amener sur les champs de bataille conventionnels (grenade nucléaire ?).

Plus largement le fait de posséder la bombe permet à quelques pays, toujours les mêmes rangés derrière les EU de dominer le monde et c'est pourquoi ils s'opposent au désarmement.

Ce qui doit compter c'est le combat pour la paix, le plus important c'est la volonté de préserver l'humain. La France doit montrer l'exemple en œuvrant dans ce sens.

C'est l'objectif du référendum proposé qui doit réunir 185 signatures de parlementaires puis 4,5 millions de citoyens pour être organisé.

C'est possible, car cette question est fondamentale si l'on veut un monde de paix, élément essentiel pour une évolution sociale et environnementale de la planète.

J C Méry

N'hésitez pas à nourrir ce débat. Vos réponses seront publiées ici même !



**ON CONTINUE LA PRÉPARATION
DU 200^{ÈME} NUMÉRO mais ça
n'avance pas vite les articles de nos retraites.
Sont-ils fatigués ces héros ?**

Les Post' Hier
N°200

As-tu pensé à nous faire un petit mot ? Nous dire en quelques lignes ce que tu as fait de ce temps libre que procure la retraite ? Quelles passions tu as développé ? Quel engagement social (hors syndicat) tu as assumé ? Quel loisir nouveau tu as découvert ? Enfin, racontes-nous ce que tu as fait de TA retraite! Simple un petit mot via l'adresse postale (Section Retraités)

Ou un mail : retraites.cgtpostel3@gmail.com



**En cette période
exaltante au niveau social,
on vous invite à venir débattre de nos revendications.
Autour d'un verre, nous accueillerons les « nouveaux retraité 2019 » de la Section**